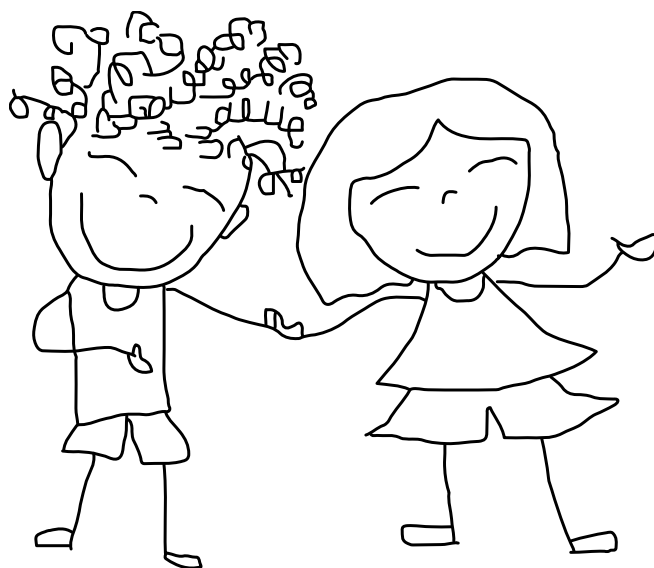




syndicat
interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

À l'attention des chômeuses et chômeurs avec enfants

« **Attestation de garde d'enfants** »



**Avez-vous eu une mauvaise expérience avec
votre conseiller à l'OCE du fait d'avoir un
enfant en bas âge ?**



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

« Attestation de garde d'enfants »

Lors de vos rendez-vous avec votre conseiller ou conseillère à l'OCE, il est possible qu'il ou elle vous demande de remplir le formulaire « **Attestation de garde d'enfants (Attestation de garde)** ».

Ce formulaire, destiné à **examiner votre aptitude au placement**, doit vous être soumis uniquement si, au cours de la période d'indemnisation, des **doutes évidents** apparaissent quant à votre volonté ou possibilité de confier la garde de vos enfants à une institution ou un tiers.

Il est permis de douter de votre aptitude au placement si :

- Vous ne fournissez pas suffisamment de recherches d'emploi
- Vous avez dû abandonner votre précédent emploi en raison de vos obligations de garde
- Vous posez des exigences irréalistes pour la prise d'un emploi ou concernant les horaires de travail
- Vous refusez un emploi réputé convenable

→ On ne devrait pas vous demander de remplir ce formulaire s'il n'y a pas de doute évident sur la garde de vos enfants.

Estimez-vous que votre conseiller ou conseillère doute de votre aptitude au placement de manière infondée ou abusive ?

Nous récoltons des témoignages.

Contactez-nous à sit@sit-syndicat.ch

N.B. : Dans la mesure du possible, gardez des preuves (photocopiez le formulaire, notez comment votre conseiller ou conseillère justifie le fait de vous le soumettre, etc.)